

**DEPARTEMENT****AIN****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE DE CHANAY**

Conseillers

En exercice : 14

Ayant pris part à la

Délibération : 14

Séance du 21 novembre 2023

Convocation : 14/11/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth JEAMBENOIT, Maire.

Présents : Chapuis R. - Chivot D. - Jeambenoit E. - Jouhaud L. - Le Carff C. - Noel F. - Pin E. - Prigent C. - Rebucini C. - Roux C.

Absents représentés : Bornard J. représenté par Jeambenoit E.
Picot S. représenté par Jouhaud L.
Rigutto E. représenté par Prigent C.
Tournillac C. représentée par Roux C.

Secrétaire de Séance : Chivot D.

Délibération : 2023-054

Objet : Vente de parcelles communales à Monsieur COLLIN – Complément de la délibération n°2022-044.

Madame le Maire rappelle que par délibération n°2022-044 du 8 novembre 2022, les Elus ont accepté la vente de parcelles communales issues, pour certaines, d'une procédure de biens vacants sans maître.

Elle précise qu'il est nécessaire d'apporter un complément d'informations pour la partie concernant la vente des parcelles à Monsieur COLLIN qui par le biais d'un courrier datant du 1^{er} avril 2022 avait montré son intérêt pour un certain nombre de parcelles représentant une superficie de 28 579 m².

Madame le Maire ajoute que l'objet de cette délibération a pour but de définir la vente de ces parcelles en démembrement de propriété entre Monsieur Daniel COLLIN et ses enfants Monsieur Jean COLLIN et Monsieur Clément COLLIN.

Après exposé, les membres du Conseil Municipal, décident d'/de :

- **ACCEPTER** la vente de ces parcelles en démembrement entre Messieurs COLLIN (père et fils),
- **DONNER** pouvoir à Madame le Maire de signer l'acte notarié et tout document nécessaire à la vente de ces parcelles,
- **RAPPELLE** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

ADOPTÉ :

à l'unanimité des membres
présents et représentés

Ainsi fait et délibéré
Les jours mois et ans que dessus,

Le Maire,
Elisabeth JEAMBENOIT



Le secrétaire de séance,
Didier CHIVOT